

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle à laquelle le Département de la Savoie n'adhère pas, les conseillers départementaux ne participent pas au vote.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Désignation de la secrétaire de séance : Jocelyne Abondance

Le dix-sept décembre deux mille vingt quatre, à dix-sept heures quarante cinq, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur Patrick MARTIN, en l'absence du président Fabrice PANNEKOUCKE.

Présents : Mesdames Jocelyne ABONDANCE, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Cécile UTILLE-GRAND,

Messieurs Yannick AMET, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Didier FAVRE, Claude JAY, Patrick MARTIN, Jean Yves PACHOD, André POINTET

Absents ou excusés :

Thierry MONIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Vincent ROLLAND, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Guillaume VILLIBORD

DELIBERATION N° BS 2024 12 93

Annule et remplace la délibération BS 2024 11 87 du 12/11/2024

Objet : Modification de la demande de financement auprès de l'Union Européenne pour l'animation du poste "Cheffe de projet LEADER" - année 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération numéro BS 2024 11 87 du bureau syndical du 12 novembre 2024,

L'APTV, structure cheffe de file du programme LEADER 2023-2027 du "GAL Auvergne Rhône-Alpes Tarentaise Arlysère Maurienne", assure l'animation, la coordination et la gestion financière du dispositif.

L'année 2025, en partenariat avec la communauté d'agglomération d'Arlysère et du Syndicat du Pays de Maurienne, aura pour objectif de :

- Animer les instances de gouvernance du programme
- Rédiger les appels à projets et les grilles de sélection liées

2024/266

- Accompagner les porteurs de projet dans l'élaboration de leur dossier, assurer le suivi la réalisation des actions
- Informer sur les règles de gestion
- Instruire les demandes de paiement et de solde
- Réaliser le suivi administratif, financier et technique du programme
- En tant que cheffe de file-coordinatrice, être la courroie de transmission entre les services de la Région et les partenaires CA Arlysère et SPM.

Les dépenses présentées sont des frais salariés (masse salariale et coûts indirects forfaitisés) sur 0,8 ETP ainsi que des frais de communications (deux roll-up). Cette demande de financement a déjà fait l'objet d'une délibération lors du bureau du 12 novembre. Il est nécessaire de modifier le plan de financement pour intégrer des frais de communication.

Cette nouvelle délibération annule et remplace la délibération BS 2024 11 87 du 12/11/2024.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical décide, à l'unanimité des membres votant :

- **de solliciter** un financement auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER (fonds FEADER) selon de le plan de financement prévisionnel ci-après:

Europe Programme LEADER (FEADER)	APTV	Total
42 348,85 € 80 %	10 587,21 € 20 %	52 936,06 € 100 %

- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 18 décembre 2024

La Secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



RP

REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoirs : 0
Nombre de votants : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0
Date de la convocation : 10 décembre 2024
Désignation de la secrétaire de séance : Jocelyne Abondance

Le dix-sept décembre deux mille vingt quatre, à dix-sept heures quarante cinq, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur Patrick MARTIN, en l'absence du président Fabrice PANNEKOUCKE.

Présents : Mesdames Jocelyne ABONDANCE, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Cécile UTILLE-GRAND,
Messieurs Yannick AMET, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Didier FAVRE, Claude JAY, Patrick MARTIN, Jean Yves PACHOD, André POINTET

Absents ou excusés :

Thierry MONIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Vincent ROLLAND, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Guillaume VILLIBORD

DELIBERATION N° BS 2024 12 94

Objet : Signature d'une convention financière entre le Pôle Excellence Bois (PEB) et l'APTV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la promotion des métiers du bois et de l'emploi sur le territoire, le PEB s'est engagé à organiser un job dating des métiers du bois le 17 septembre 2024 à Albertville.

Cet événement a permis de rapprocher les entreprises du secteur du bois et les demandeurs d'emploi sur les territoires de Tarentaise et de Vanoise, et d'Arlysère. Ce job dating, en partenariat avec Arlysère, Auvergne Rhône-Alpes Entreprises et France Travail, s'est inscrit dans un objectif commun de dynamisation du tissu économique local, en particulier dans la filière forêt-bois.

L'APTV œuvre pour la dynamisation de l'emploi et du développement économique sur son territoire au travers du programme LEADER, ainsi que plus spécifiquement sur la filière bois dans le cadre de son adhésion à Sylv'acctes.

2024/268

De son côté, le Pôle Excellence Bois (PEB) joue un rôle essentiel dans le secteur de la filière bois en Pays de Savoie, en soutenant le développement des compétences et la gestion des ressources humaines pour répondre aux besoins croissants des entreprises du secteur. Le PEB accompagne les entreprises de la filière bois dans leurs stratégies de recrutement, en particulier sur les métiers techniques en tension, et facilite le lien avec les centres de formation, les candidats et les acteurs de l'emploi.

À travers des initiatives comme ce job dating, le PEB contribue à valoriser les métiers du bois et à attirer de nouveaux talents sur le territoire, répondant ainsi aux besoins de main-d'œuvre qualifiée.

Dans ce cadre, les élus ont pris en Bureau APTV du 11 septembre 2023 une décision de principe d'être partenaire du job dating d'Albertville, en apportant une participation au PEB, en cofinancement de la Région et de la communauté d'agglomération d'Arlysère.

Au regard des dépenses réalisées pour l'organisation du job dating du 17 septembre, l'APTV s'engage à verser une participation de 709 € selon le plan de financement ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
Exposition des métiers	1 600,13 €	APTV	709,00 €
Temps de travail	3 040,80 €	Arlysère	709,00 €
Traiteur	722,85 €	Conseil régional Auvergne Rhône-Alpes	3 000,00 €
Impression	288,00 €	Autofinancement	2 524,06 €
Prestation phoning	107,10 €		
NDF	265,06 €		
Oriflamme	162,00 €		
Location de salle	300,00 €		
frais indirects	456,12 €		
TOTAL	6 942,06 €	TOTAL	6 942,06 €

Après en avoir délibéré, le bureau syndical décide, à l'unanimité :

- d'autoriser le Président à signer la convention financière relative à l'organisation du job dating
- de verser la participation de 709 € au Pôle Excellence Bois

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 18 décembre 2024

La Secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle à laquelle le Département de la Savoie n'adhère pas, les conseillers départementaux ne participent pas au vote.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Désignation de la secrétaire de séance : Jocelyne Abondance

Le dix-sept décembre deux mille vingt quatre, à dix-sept heures quarante cinq, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur Patrick MARTIN, en l'absence du président Fabrice PANNEKOUCKE.

Présents : Mesdames Jocelyne ABONDANCE, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Cécile UTILLE-GRAND,

Messieurs Yannick AMET, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Didier FAVRE, Claude JAY, Patrick MARTIN, Jean Yves PACHOD, André POINTET

Absents ou excusés :

Thierry MONIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Vincent ROLLAND, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Guillaume VILLIBORD

DELIBERATION N° BS 2024 12 95

Objet : Demande de financement auprès du Conseil Départemental pour le poste SCoT 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la mise en œuvre du SCoT nécessite une animation de concertation au sein de l'APTV. Cette animation garantit la réussite du SCoT et l'adhésion dans le temps à ce projet partagé qui propose une vision du devenir du territoire à long terme, entre les collectivités, les partenaires et acteurs locaux, les personnes publiques associées dont l'Etat.

Il s'agit de :

- réaliser un accompagnement des communes dans l'appropriation du SCoT, la mise en compatibilité de leur PLU avec le SCoT
- assurer une pédagogie et information importante sur le nouveau contexte réglementaire et lors des évolutions de leurs documents d'urbanisme
- conduire et piloter l'étude SCoT en mouvement

2024/270

- accompagner les communes dans leurs pratiques de l'aménagement et de la planification sur des thématiques stratégiques (habitat, développement touristique et remise en tourisme, stratégie foncière, négociations et contractualisation avec les acteurs de l'aménagement, l'énergie, l'eau, etc.)
- assurer le suivi de l'observatoire SCoT et une analyse du territoire renforcée avec le prisme du ZAN : en 2025, il conviendra de restructurer les observatoires SCoT sur le sujet Climat, avec le recrutement
- engager en 2025 l'évolution (modification et/ou révision) du SCoT
- conduire et animer des études spécifiques telles que sur la participation à un programme Interreg sur la résilience de la vie à l'année dans les territoires de montagne touristique
- garantir l'animation du bureau SCoT dans l'écoute et la concertation avec toutes les communes
- favoriser une communication et une proximité avec les élus, mais aussi avec les différents acteurs de la vallée (CLD, entreprises, agriculteurs, associations, habitants...).
- réaliser une veille juridique, notamment en lien avec les nouveaux modes d'aménager
- participer aux réseaux nationaux et régionaux des SCoT et des groupes de travail thématiques (fédération des SCoT, club montagne, groupe retil, SRADDET etc.)

La mission SCOT est estimée à 76 000 € pour 1 ETP sur la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025. Elle comprend la masse salariale et les frais de mission (déplacement, formation...).

Il est possible de solliciter une **aide financière de 50 % du Département** dans le cadre du Contrat Départemental 2022-2028.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical décide à l'unanimité des membres votant :

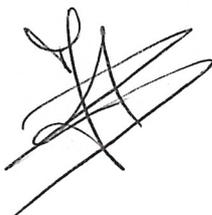
- **de mettre en œuvre** l'opération
- **de solliciter** les aides du Département dans le cadre du Contrat Départemental 2022-2028.
- **d'autoriser** le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 18 décembre 2024

La Secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 17 DECEMBRE 2024

Nombre de délégués titulaires en exercice : 17

Présents : 11

Pouvoirs : 0

Nombre de votants : Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

S'agissant d'une compétence optionnelle à laquelle le Département de la Savoie n'adhère pas, les conseillers départementaux ne participent pas au vote.

Date de la convocation : 10 décembre 2024

Désignation de la secrétaire de séance : Jocelyne Abondance

Le dix-sept décembre deux mille vingt quatre, à dix-sept heures quarante cinq, le Bureau Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à la salle d'audience à la MCI à Moûtiers, en session ordinaire, sous la vice-présidence de Monsieur Patrick MARTIN, en l'absence du président Fabrice PANNEKOUCKE.

Présents : Mesdames Jocelyne ABONDANCE, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Cécile UTILLE-GRAND,

Messieurs Yannick AMET, Guillaume DESRUES, François DUNAND, Didier FAVRE, Claude JAY, Patrick MARTIN, Jean Yves PACHOD, André POINTET

Absents ou excusés :

Thierry MONIN, Fabrice PANNEKOUCKE, Vincent ROLLAND, Lucien SPIGARELLI, Raphaël THEVENON, Guillaume VILLIBORD

DELIBERATION N° BS 2024 12 96

Objet : Demande de financement auprès du Conseil Départemental pour l'animation CLS 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis quelques années déjà, l'APTV a fortement porté le développement du champ de la santé afin de favoriser la mise en œuvre de projets collectifs pour répondre aux enjeux du territoire.

Cela a conduit à la mise en œuvre de politiques volontaristes et efficaces : ouverture de Maisons de Santé Pluridisciplinaires et arrivée de nouveaux professionnels, création de réseaux thématiques (ex. groupe de travail sur la santé mentale...), création d'une dynamique locale avec une meilleure interconnaissance des acteurs de terrain, organisation régulière de formations à destination des professionnels et de temps d'information destinés au grand public et signature d'un deuxième Contrat Local de Santé avec l'ARS en juin 2023 sur 6 axes stratégiques :

2024/272

- Assurer une offre de santé de proximité attractive
- Préserver l'autonomie des personnes âgées et handicapées dans une logique de parcours de vie
- Promouvoir la santé mentale
- Agir en faveur de la santé des enfants et des jeunes
- Prévenir les conduites addictives
- Promouvoir un environnement favorable à la santé

La signature de ce Contrat Local de Santé nécessite une animation dédiée auprès des acteurs du territoire. L'APTV a fait le choix de confier cette mission à un prestataire externe, Séverine Benoit de la société Arcodev, qui exerce par ailleurs des missions avec les équipes de professionnels de santé sur le territoire.

Le montant de la mission annuelle est de 19 152 €.

Il est possible de solliciter une aide financière de **50 % de l'ARS et de 30 % du Département** dans le cadre du Contrat Départemental 2022-2028.

Après en avoir délibéré, le bureau syndical décide, à l'unanimité des membres votant :

- **de mettre en œuvre** l'opération
- **de solliciter** les aides de l'ARS et du Département dans le cadre du Contrat Départemental 2022-2028.

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Moutiers, le 18 décembre 2024

La Secrétaire de séance
Jocelyne ABONDANCE



Le Président
Fabrice PANNEKOUCKE



R